



CONSEIL INDEPENDANT  
EN ENVIRONNEMENT

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ICPE

### VEGECROC A ESTILLAC (47 310)



Pièce n°2 : Note de présentation du projet

GES n°23964

Mars 2026

#### AGENCE OUEST

5 rue les Basses Forges  
35530 NOYAL/VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20

#### AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON-BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68

#### AGENCE EST

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRES  
Tél. 03 83 26 02 63

#### AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse La Chapelle - 42155  
ST-JEAN-ST-MAURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30

#### AGENCE OCCITANIE

DELTA'R 355 rue Desargues  
11000 CARCASSONNE  
Tél. 04 48 23 03 35

#### AGENCE N<sup>VLLE</sup> AQUITAINE

Forge  
79410 ÉCHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20

#### AGENCE LA RÉUNION

202 chemin Quinton  
97410 SAINT-PIERRE  
Tél. 06 93 05 46 50



**AVERTISSEMENT**

« Toute utilisation ou reproduction, non expressément autorisée au préalable par le maître de l'ouvrage et la société GES, de la présente étude, de ses résultats ou des données qu'elle comporte, même partiels, par extraits ou par citations, est formellement interdite et pourra donner lieu à l'exercice de poursuites judiciaires notamment en concurrence déloyale ou en parasitisme, sans préjudice des sanctions pénales et civiles susceptibles de s'appliquer au titre des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (articles L. 335-2 et suivants). La publication ou la mise à disposition du public de la présente étude réalisée sous quelque forme que ce soit pour les besoins de procédures administratives d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration ne confère aucun droit au public d'utilisation ou de reproduction de l'étude, de ses résultats ou de ses données. »

## SOMMAIRE

|          |                                                          |          |
|----------|----------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>PRESENTATION DU DEMANDEUR.....</b>                    | <b>4</b> |
| 1.1      | IDENTITE DU DEMANDEUR.....                               | 4        |
| 1.2      | LOCALISATION DU SITE .....                               | 5        |
| 1.3      | ORGANISATION ACTUELLE DU SITE .....                      | 6        |
| 1.4      | DESCRIPTION DE L'ACTIVITE .....                          | 7        |
| 1.5      | EFFECTIFS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT.....             | 8        |
| <b>2</b> | <b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>                       | <b>9</b> |
| 2.1      | OBJET DU DOSSIER .....                                   | 9        |
| 2.2      | MISE A JOUR DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE ..... | 9        |
| 2.3      | REORGANISATION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE .....        | 11       |
| 2.4      | EXTENSION DE LA ZONE DE PRODUCTION .....                 | 12       |
| 2.5      | CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE LOGISTIQUE.....             | 12       |
| 2.6      | CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT ENERGIE .....         | 13       |
| 2.7      | SECURISATION DE LA FILIERE DE PRE-TRAITEMENT .....       | 14       |

# 1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

## 1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR

La société VEGECROC, implantée sur la commune d'Estillac (47 310) et filiale du Groupe GOZOKI, exerce une activité de production de préparations culinaires à base de matières premières végétales et animales. Les renseignements généraux concernant l'établissement sont présentés ci-dessous.

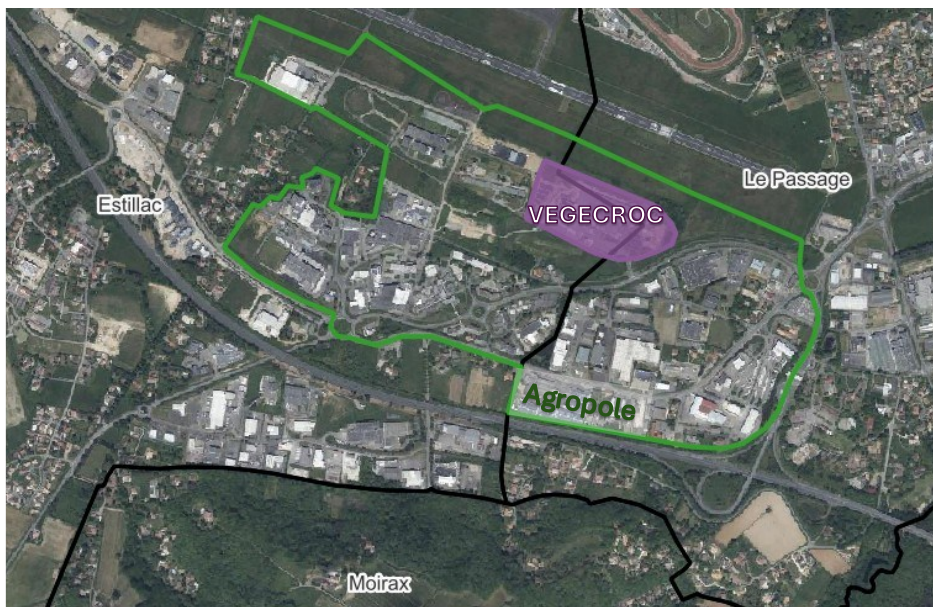
**Tableau 1 : Renseignements généraux de l'établissement**

|                                                           |                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination                                              | VEGECROC                                                                                                                                                                               |
| Siège social                                              | 127 Allée de Tarroc<br>47 310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois                                                                                                                              |
| Forme juridique                                           | Société par Actions Simplifiée (SAS)                                                                                                                                                   |
| Date d'immatriculation                                    | 07/12/2016                                                                                                                                                                             |
| Capital social                                            | 200 000€                                                                                                                                                                               |
| Adresse de l'établissement du demandeur                   | Rocade d'Estillac, Agropole<br>47 310 Estillac                                                                                                                                         |
| Code APE/NAF                                              | 1089Z – Fabrication d'autres produits alimentaires                                                                                                                                     |
| N°SIRET du demandeur                                      | 824 148 068 000 11                                                                                                                                                                     |
| Objet du projet                                           | Demande d'autorisation environnementale                                                                                                                                                |
| Responsable du projet                                     | M. MAUS Yann – Président<br>M. BLEIN Guillaume – Directeur Projets Industriels                                                                                                         |
| Références cadastrales des parcelles occupées par le site | Estillac : AI 38, AI39, AI45, AI46<br>Le Passage : AP268, AR270, AR273, AR283, AR285, AR287, AR289, AR292, AR294, AR296, AR299, AR300, AR301, AR302, AR303, AS421, AS424, AS425, AS431 |
| Superficie                                                | Emprise totale de la propriété VEGECROC : 81 740 m <sup>2</sup><br>Superficie du site industriel VEGECROC : 75 271 m <sup>2</sup>                                                      |
| Communes du rayon d'affichage (3km)                       | Estillac, Le Passage, Moirax, Boé, Roquefort, Aubiac, Agen, Brax                                                                                                                       |

## 1.2 LOCALISATION DU SITE

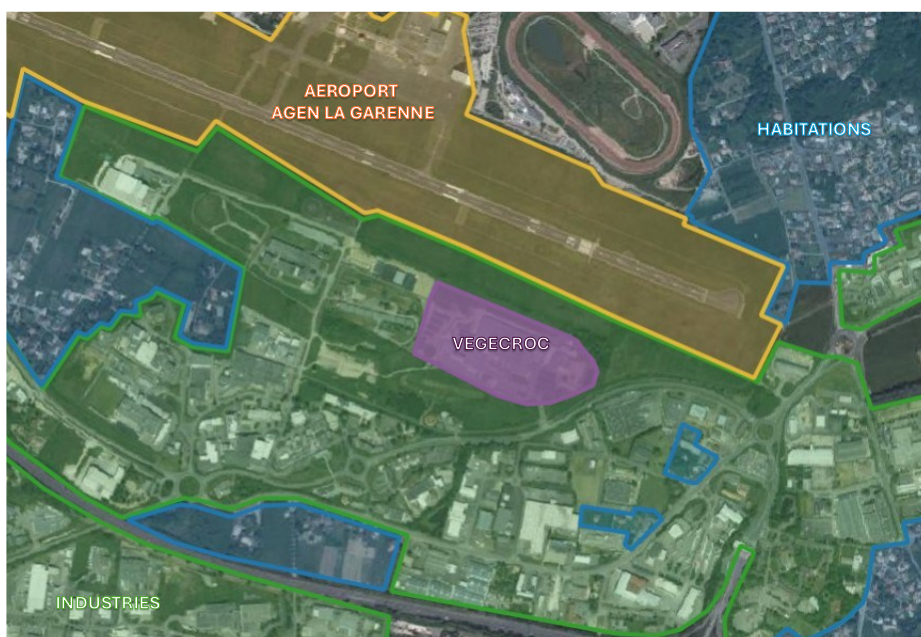
Le site est situé au Nord-Est de l'Agropole, zone d'activité située au Sud-Ouest de l'Agglomération d'Agen. Ce Pôle d'Activités d'Intérêt Régional accueille plus de 90 entreprises principalement spécialisées dans le secteur de l'agroalimentaire.

**Figure 1 : Localisation de l'établissement**



Implanté sur la commune d'Estillac (47 310), VECECROC dispose d'une importante desserte routière. L'établissement est accessible par la route départementale RD 931 / E1, qui traverse l'Agropole et qui permet de rejoindre l'autoroute A62. L'environnement proche du site est essentiellement composé d'établissements industriels et d'entités publiques (STEP communale, champ de tir, aéroport). Les habitations les plus proches sont situées à environ 250 mètres au Sud-Est des limites de propriété de l'installation et 450 mètres à l'Ouest des limites de propriété du site.

**Figure 2 : Environnement proche du site**



### 1.3 ORGANISATION ACTUELLE DU SITE

L'accès du site s'effectue pour l'ensemble des usagers par l'entrée Sud donnant sur la route départementale RD931 / E1.

L'ensemble des voies de circulation est bitumé et le site est entièrement clôturé.

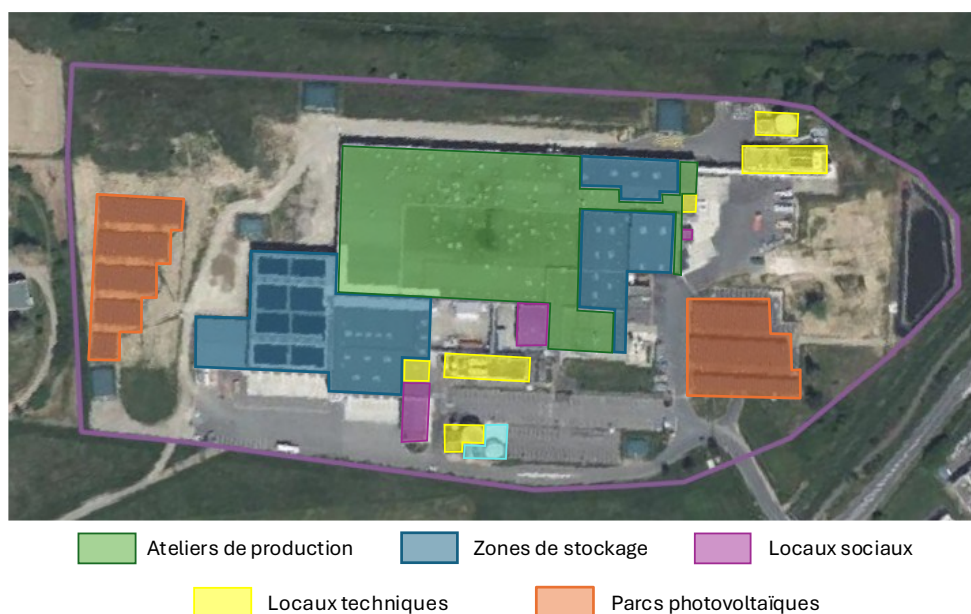
Le périmètre ICPE de l'usine VEDECROC, visible ci-dessous, regroupe :

- des halls de réception des matières premières et ateliers de production (en vert) ;
- des zones de stockage des matières premières et produits finis (en bleu) ;
- des locaux sociaux (en violet) ;
- des locaux techniques regroupant les locaux énergie, les locaux de charge et les installations de sprinklages (en jaune) ;
- la station de prétraitement (bleu clair) ;
- des parcs de panneaux photovoltaïques : au niveau de la zone logistique (en toiture et au sol) et en ombrières au-dessus du parking personnel (en orange).

Depuis l'obtention de son arrêté d'enregistrement, en date du 24 octobre 2019, l'établissement a étendu son bâtiment afin de répondre aux besoins de développement du site. Ces deux agrandissements (de 3 300 m<sup>2</sup> et 8 199 m<sup>2</sup> respectivement) ont fait l'objet de dossiers de porter à connaissance (décembre 2019 et novembre 2022).

A ce jour, l'établissement présente donc une surface au plancher de bâtiments de 20 846 m<sup>2</sup>. (unité de production et locaux techniques inclus).

**Figure 3 : Configuration actuelle du site**



Dans le cadre du présent projet, l'établissement prévoit notamment une extension des locaux de production et de la zone logistique, la construction d'une nouvelle salle des machines pour la production de froid et le réaménagement des zones de stationnement. Ces aspects sont détaillés au chapitre 2 du présent rapport.

## 1.4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'usine VEGECROC est spécialisée dans la préparation de plats culinaires à base de légumes, avec ou sans incorporation de matières premières animales (poissons principalement).

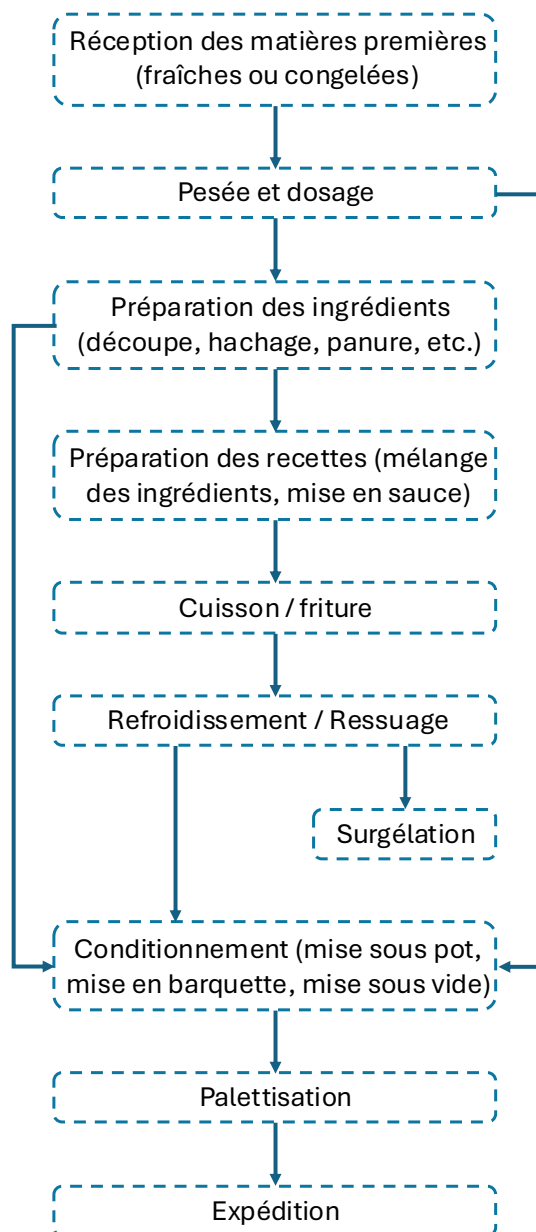
Les matières premières réceptionnées sur site, fraîches ou congelées, sont stockées sur site avant leur intégration selon des recettes spécifiques. A noter que la plupart des légumes arrivent bruts et sont préparés sur site (épierrage, lavage, découpe, ...).

Les matières premières, en mélange avec les ingrédients, sont cuisinés (mise en sauce, cuisson, enrobage, etc.) avant d'être pesées et conditionnées en portions individuelles (barquettes, sachets, etc.).

Les produits finis sont alors stockés au sein de la zone logistique avant d'être expédiés auprès des différents lieux de vente du Groupe et clients du site (grande surface de distribution, ...).

Le synoptique ci-dessous présente les diverses étapes du processus de fabrication.

**Figure 4 : Synoptique simplifié du process de fabrication**





Les ateliers de production du site regroupe :

- un atelier de lavage et de découpe des légumes (pommes de terre, carottes, courgettes, ...) ;
- des lignes de préparation des recettes (assemblage des ingrédients) ;
- des ateliers de cuisson et friture ;
- une zone de conditionnement et de palettisation des produits finis.

Dans le cadre du présent projet, l'établissement prévoit la mise en place d'une nouvelle ligne de production. Une extension de la zone de production et de la zone logistique est ainsi projetée. Les modifications relatives à cette extension sont présentées au chapitre 2.

## 1.5 EFFECTIFS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'activité de production du site de VEGECROC est continue la semaine selon un rythme en 3x8, et partielle le week-end selon un rythme en 1x8 ou en 2x8 selon les besoins. Le personnel administratif, quant à lui, travaille uniquement en journée et 5 jours par semaine.

**Tableau 2 : Horaires de fonctionnement des lignes de production**

| Périodes             | Horaires       |
|----------------------|----------------|
| Du lundi au vendredi | 24h/24         |
| Samedi               | 4h - 19h       |
| Dimanche             | à partir de 7h |

L'établissement compte actuellement 304 employés (CDI, CDD et apprentis confondus). L'organigramme du site est joint en Pièce 7 – Annexe 2.

La circulation sur le site est liée :

- aux camions d'approvisionnement des matières premières ;
- aux camions d'expéditions des produits finis ;
- aux camions d'enlèvement des déchets ;
- aux véhicules du personnel ;
- aux véhicules des collaborateurs (sociétés externes de maintenance et travaux notamment) et visiteurs.

**Tableau 3 : Circulation moyenne journalière actuelle et projetée du site**

| Circulation      | Actuelle | Future |
|------------------|----------|--------|
| Véhicules Légers | 350      | 450    |
| Poids Lourds     | 60       | 140    |



## **2 DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 OBJET DU DOSSIER**

Dans le cadre de son développement, l'usine VEGECROC prévoit une augmentation de son niveau de production au-delà de 75 tonnes de produits finis par jour. Aussi, l'activité du site sera classée sous la régime de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE n°3642-3 et relèvera de la Directive sur les Emissions Industrielles (IED).

En parallèle, l'établissement prévoit également l'extension de sa zone de production et de sa zone logistique ainsi que la construction d'une nouvelle installation frigorifique fonctionnant à l'ammoniac. En conséquence, la quantité d'ammoniac présente sur site dépassera les 1,5 tonnes. Le site sera donc classé à autorisation au titre de la rubrique n°4735 de la nomenclature des ICPE.

Au regard des modifications envisagées par le site, et conformément à l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale. Aussi, le présent dossier constitue la demande d'autorisation environnementale correspondante.

Par ailleurs, dans le cadre des modifications sollicitées par l'établissement, des extensions des locaux et des réaménagements du site sont prévus. A noter que les différentes extensions empièteront partiellement sur la voie pompiers existante ; cette dernière sera donc réaménagée et la localisation des bâches incendie sera revue.

Le plan de masse détaillé tel que prévu au terme du projet est joint en Pièce 7 – Annexe 3. Il convient de préciser que les diverses extensions projetées seront majoritairement effectuées sur des zones déjà imperméabilisées.

### **2.2 MISE A JOUR DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE**

Le site VEGECROC, implanté à Estillac (47) est actuellement soumis à enregistrement au titre des rubriques n°2220 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale) et n°2221 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale), et ce pour une quantité respective de matières entrantes de 38 et 29 tonnes.

Compte-tenu du développement de son activité, l'établissement a pour projet d'augmenter son niveau d'activité et d'effectuer plusieurs extensions et aménagements de ses installations existantes.

Les classements actualisés de VEGECROC au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de la nomenclature IOTA (Loi sur l'Eau) dans le cadre de la présente demande d'autorisation sont présentés ci-après.

Tableau 4 ; Classement ICPE actualisé du site VEGECROC

| N°       | Rubrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Capacité                           | Régime * |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|
| 3642-3.a | <b>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux</b><br><i>La capacité de production de produits finis étant supérieure à 75 tonnes par jour</i> | 162 t/j                            | A        |
| 4735-1.a | <b>Ammoniac (pour les récipients de capacité unitaire supérieure 50 kg)</b><br><i>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 tonne mais inférieure à 10 tonnes</i>                                                                                                                                   | 1,93 t                             | A        |
| 2915-1   | <b>Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides</b><br><i>La quantité totale de fluides présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 L</i>                                                                 | 39 000 L                           | E        |
| 1511     | <b>Entrepôts frigorifiques (à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature)</b><br><i>Le volume susceptible d'être stocké tant supérieur ou égal à 5 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 50 000 m<sup>3</sup></i>                                      | 9 788 m <sup>3</sup>               | DC       |
| 2661-1   | <b>Transformation de polymères par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression</b><br><i>La quantité de matière susceptible d'être traitée par jour étant supérieure ou égale à 1 tonne mais inférieure à 10 tonnes</i>                                                                                               | 6 t/j                              | D        |
| 2910-A.2 | <b>Installation de combustion</b><br><i>La puissance thermique maximale étant supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</i>                                                                                                                                                                                                                      | Puissance totale cumulée = 11,8 MW | DC       |
| 2925-1   | <b>Ateliers de charge d'accumulateurs électriques</b><br><i>Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW</i>                                                                                                                                                | 60,6 kW                            | D        |
| 2940-2   | <b>Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction, etc.)</b><br><i>La quantité maximale de produits susceptibles d'être mise en œuvre par jour étant supérieure à 10 kg mais inférieure ou égale à 100 kg</i>           | 15 kg                              | DC       |

\* A = Autorisation // E = Enregistrement // D(C) = Déclaration (avec Contrôle) // NC = Non classé

Tableau 5 : Classement IOTA actualisé du site VEGECROC

| N°      | Rubrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Capacité | Régime      |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|
| 2.1.5.0 | <b>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol</b><br><i>La superficie totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel et dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 1 ha mais inférieure à 20 ha</i> | 8,2 ha   | Déclaration |

## 2.3 REORGANISATION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Comme énoncé précédemment, dans le cadre du présent projet, l'emprise foncière de la société VEGECROC restera identique. Toutefois, la délimitation de la propriété industrielle du site va évoluer, avec la mise à disposition d'une partie de sa propriété pour la construction d'une unité de production énergétique alimentée par du combustible solide de récupération (projet UPE).

Cette centrale a pour objectif la fourniture énergétique (électricité et chaleur) à l'usine VEGECROC et au réseau public de l'Agglomération d'Agen.

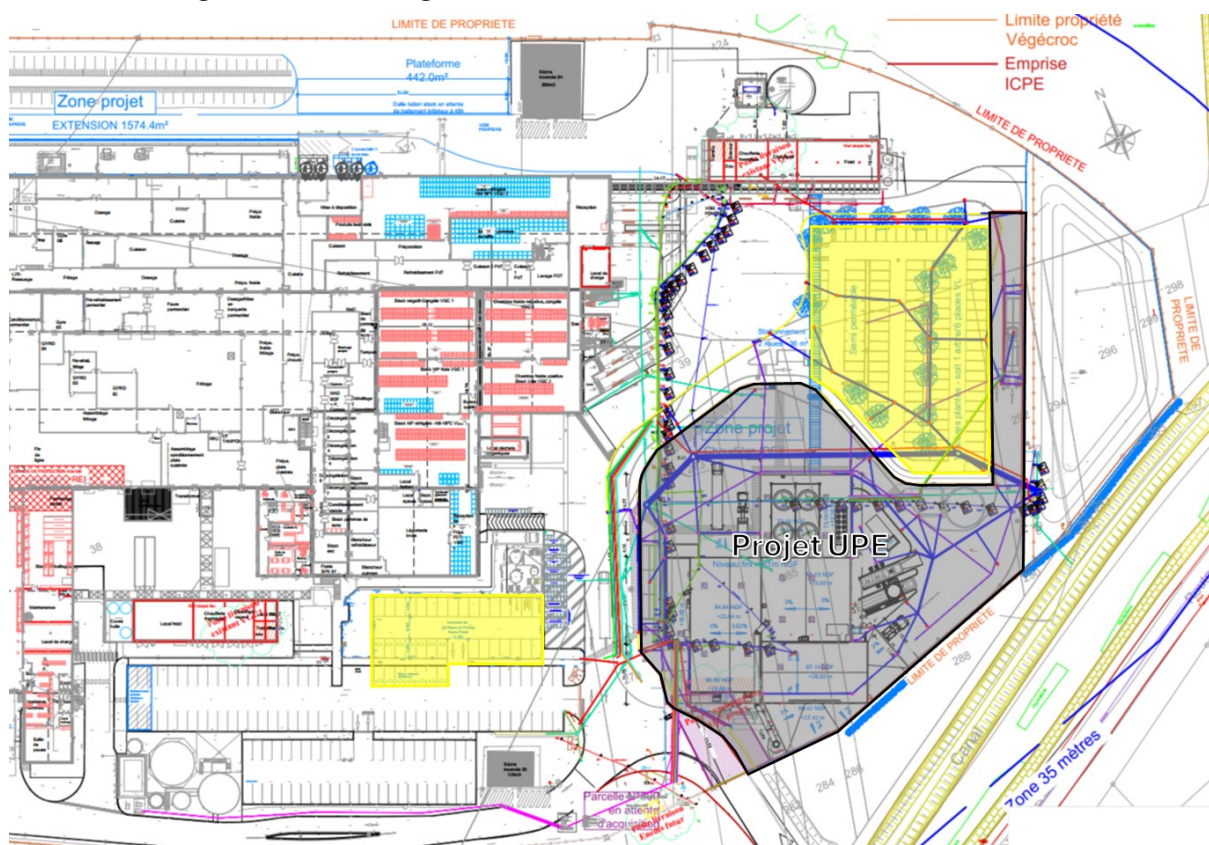
L'accès depuis le domaine public sera mutualisé avec l'usine VEGECROC, mais cette unité de production énergétique sera indépendante et séparée physiquement de l'usine VEGECROC (clôture et portails).

La mise en place de cette surface foncière pour le projet UPE (en gris sur le plan ci-dessous) nécessite une réorganisation d'une partie des voies de circulation et des zones de stationnement. Aussi, l'établissement prévoit l'extension de son parking visiteurs actuel ainsi que le déplacement de son parking du personnel légèrement au Nord par rapport à l'existant (en jaune sur le plan ci-dessous).

Le parc photovoltaïque actuellement en ombrières de ce parking sera intégralement déplacé au droit du parking visiteur.

Pour rappel, le projet UPE fait l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale indépendante ; VEGECROC et le projet UPE représentent deux ICPE distinctes.

**Figure 5 : Réaménagement des zones de stationnement et des voiries**



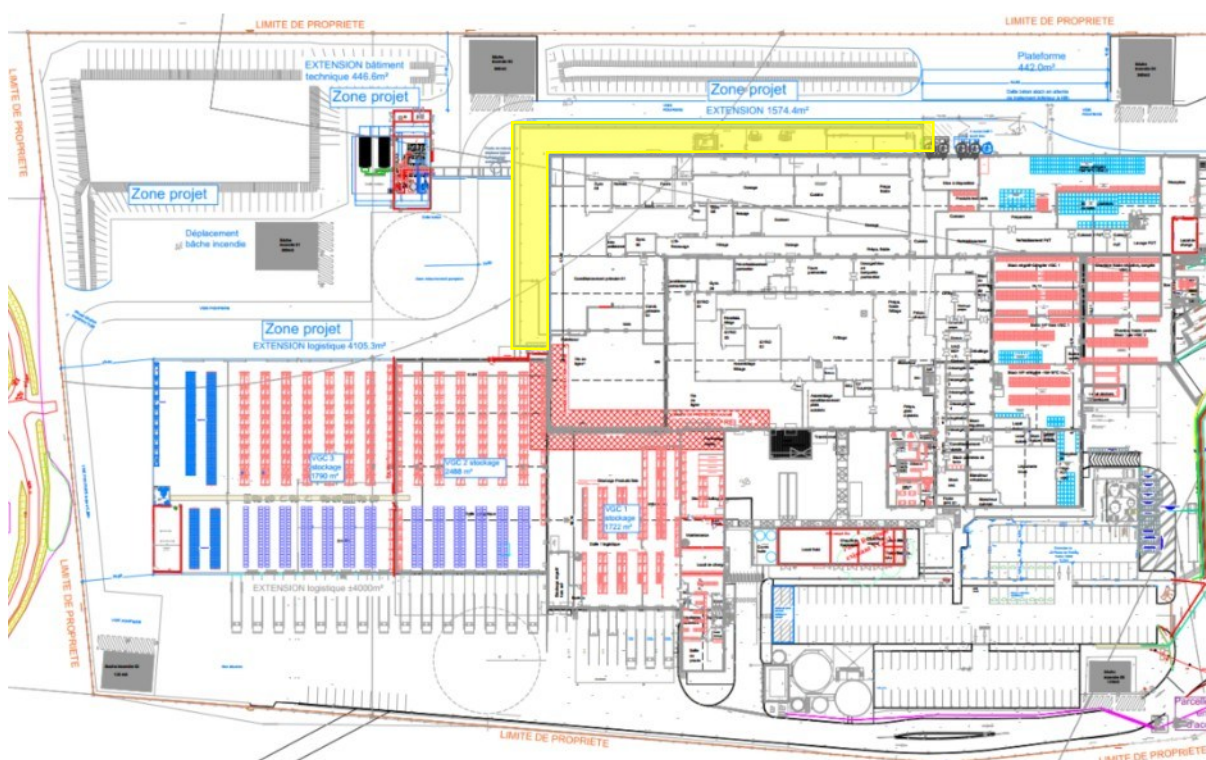
## 2.4 EXTENSION DE LA ZONE DE PRODUCTION

Une extension de la zone de production, d'une surface de 1 574,4 m<sup>2</sup>, sera créée dans le prolongement du bâtiment existant (en jaune sur le plan ci-dessous). Cette zone permettra l'aménagement de nouvelles lignes de production intégrant :

- une zone de préparation des recettes ;
- une zone de production (cuisson, friture, etc.) ;
- une zone de refroidissement et de ressuage ;
- une zone de conditionnement des produits en sortie de lignes.

Ce nouvel aménagement contribuera à l'augmentation des niveaux de production du site, nécessaire pour répondre à la demande clientèle. A terme, VEGECROC sera en mesure de produire jusqu'à 162 tonnes de produits finis par jour.

**Figure 6 : Extension de la zone de production**



## 2.5 CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE LOGISTIQUE

La création d'une nouvelle zone logistique permettra de répondre aux besoins de stockages du site en réponse à l'augmentation des niveaux de production sur les lignes existantes et sur les nouvelles lignes.

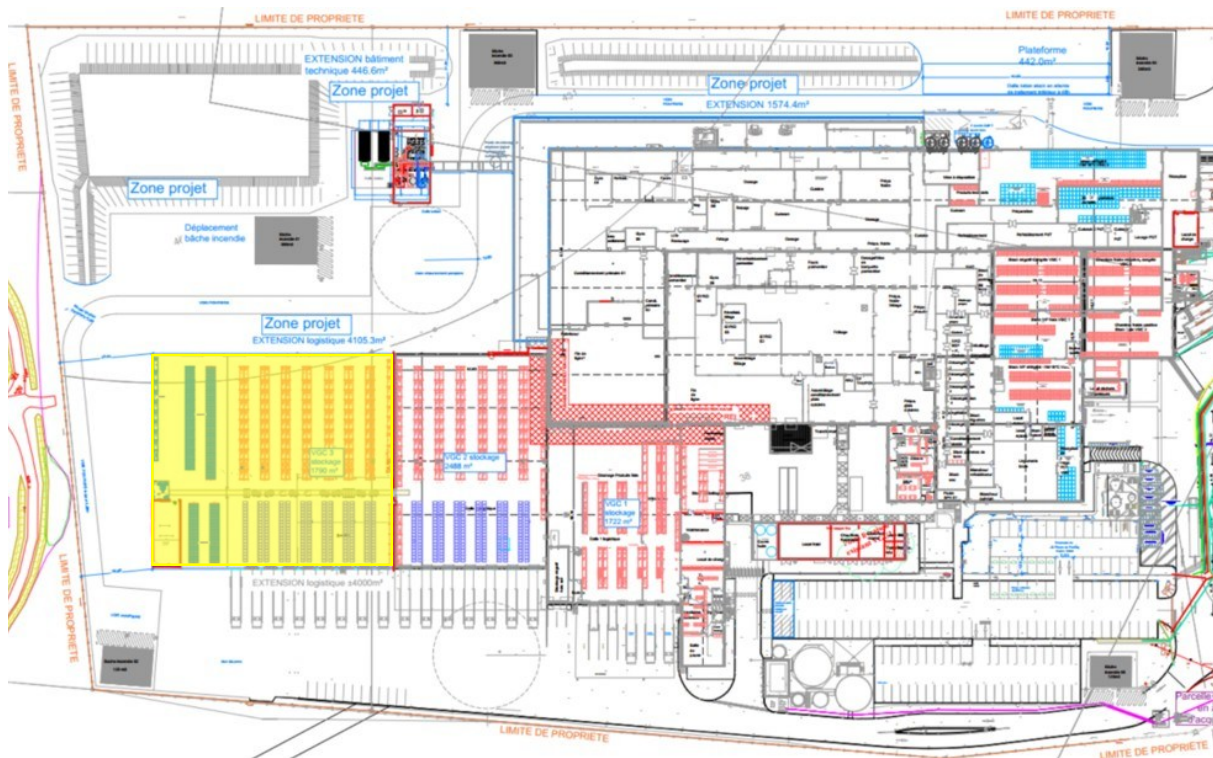
Cette nouvelle zone logistique, en partie au droit de l'actuel auvent de stockage palettes et d'autre part au niveau du parc photovoltaïque au sol, représentera une surface de 4 105,3 m<sup>2</sup> (en jaune sur le plan ci-dessous) dont 690,2 m<sup>2</sup> déjà construits (occupés par l'actuel auvent palettes).

Séparée par une paroi continue REI120 du reste de l'usine, elle intégrera une zone de stockage en rack des produits finis et des palettes vides, une zone de préparation des commandes et des expéditions ainsi qu'un local de charge, lui aussi, isolé par des parois continues de type REI120.

Le parc photovoltaïque au sol existant sera déplacé en toiture de cette nouvelle zone logistique.



**Figure 7 : Extension de la zone logistique**



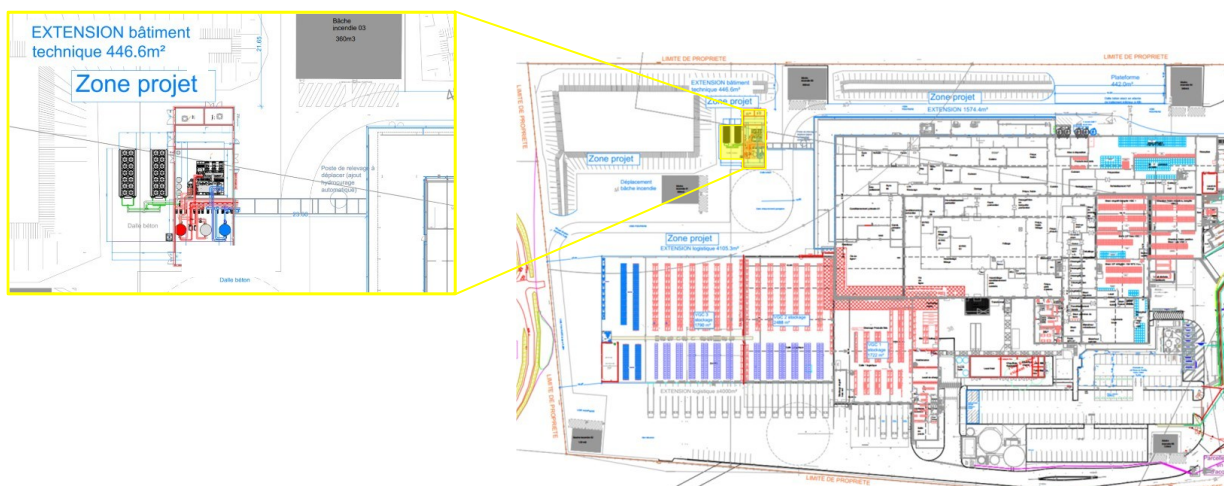
## 2.6 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT ENERGIE

Dans le cadre des extensions projetées, et pour répondre à des besoins de process, l'établissement souhaite implanter une nouvelle installation de production de froid à l'ammoniac.

Aussi, l'établissement prévoit la construction d'un nouveau bâtiment énergie (VGC3) d'une superficie globale au sol de 446,6 m<sup>2</sup> (local couvert et dalle des condenseurs MPG 35%) dans lequel sera notamment entreposée la nouvelle installation frigorifique fonctionnant à l'ammoniac.

A terme, en cumul avec les deux salles des machines existantes, la quantité totale d'ammoniac sur site sera de 1 935 kg.

**Figure 8 : Construction du nouveau bâtiment énergie**



## 2.7 SECURISATION DE LA FILIERE DE PRE-TRAITEMENT

Les eaux résiduaires issues du process de production du site sont prétraitées avant de rejoindre la station d'épuration de l'Agropole.

La station de prétraitement existante est composée d'un bassin tampon et d'un prétraitement de type flottation physico-chimique. Les boues de flottation sont valorisées en méthanisation.

Avec l'augmentation d'activité projetée, VEGECROC prévoit la sécurisation de sa filière de prétraitement, notamment au travers d'un nouveau tamisage et d'un flottateur complémentaire, qui permettront de respecter les valeurs limites de rejet au réseau. Le synoptique de la filière de prétraitement envisagée par le site est présenté ci-après.

**Figure 9 : Synoptique de la nouvelle filière de prétraitement envisagée**

